



Compte-rendu du Groupe de Travail et de la CAPA Classe Exceptionnelle du 27 août 2019

Présents:

DPE : Mme Duport (DRH), M.Doreau (chef de la DAFOP, nommé expert, futur chef de la DPE), Mde Chadouteau (adjointe à la cheffe de la DPE), Mdes Moreau-Godest et Fontaine (cellule de gestion collective), Mdes Tijou et Bouyat (bureau de gestion individuelle des Psy-EN).

Administration : Mme Vieux (CSAIO) et Mme Noël (IEN adjoint DASEN Deux Sèvres).

Personnels : 4 représentants SNES-SNUipp-FSU.

Mme Duport nous indique que pour l'accès à la classe exceptionnelle, les avis sont revus chaque année, contrairement à la Hors Classe (HC), pour laquelle ils restent pérennes.

Mme Tijou rappelle les principaux critères de promotion :

La spécificité des psy EN est de ne pas faire acte de candidature comme dans les autres corps. Les missions de chaque agent du 3e au 5e échelon de la HC ont été vérifiées sur les dossiers individuels de la base de gestion.

Depuis cette année les fonctions de formateur académique sont prises en compte, ainsi que les activités de tutorat de psy-EN stagiaires. Le rectorat a vérifié le versement des indemnités relatives à ces fonctions particulières depuis 1992.

Pour être validés, les services en REP doivent correspondre à une quotité d'au moins 50% du temps de service. De fait, des collègues exerçant en REP se sont vus exclus.

C'est le ministère qui détermine le nombre de promotions pour l'académie, cette année il y avait deux promotions pour le vivier 1 et une pour le vivier 2.

Au vivier 1 : 49 dossiers ont été examinés, 4 candidatures ont été validées et 2 personnes ont été promues.

Au vivier 2, il y avait 4 éligibles et une personne a été promue.

Des psy EN EDA détachés ont été promus à la classe exceptionnelle dans le corps des PE : un dans le 79 et un dans le 16.

Une promotion à l'échelon spécial a été accordée. C'est l'avis pérenne de passage à la classe exceptionnelle qui a été pris en compte.

Questions diverses :

- Le Rectorat s'est engagé à nous faire connaître les postes EDA restés vacants à l'issue des 2 groupes de travail d'affectation des contractuels de juillet et août.

- Madame Vieux nous fait savoir qu'il y a des candidatures pour les 3 postes de DCIO restés vacants à Bressuire, Châtellerauld et Jonzac.

